



COMMUNIQUE DE PRESSE

LE CLUB DE PARIS ACCORDE AU TCHAD L'ANNULATION TOTALE DE SA DETTE DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE RENFORCEE EN FAVEUR DES PAYS PAUVRES TRES ENDETTES.

Les représentants des pays créanciers du Club de Paris et du Gouvernement de la République du Tchad se sont rencontrés le 24 juin 2015 et sont convenus d'une annulation de dette suite à l'atteinte par ce pays du Point d'achèvement de l'initiative renforcée en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (initiative PPTE renforcée) le 29 avril 2015.

Afin de contribuer à restaurer la soutenabilité de la dette de la République du Tchad, les créanciers du Club de Paris ont décidé d'annuler 20,8 millions de dollars en valeur nominale, ce qui représente l'effort d'annulation incombant au Club de Paris dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée. Les créanciers ont salué l'engagement des autorités du Tchad à rechercher un traitement comparable de tous leurs autres créanciers extérieurs bilatéraux officiels et commerciaux.

Les créanciers du Club de Paris ont également confirmé leur volonté d'accorder un allègement de dette additionnel sur une base bilatérale, pour un montant de 41,8 millions de dollars.

Cet accord et les efforts bilatéraux additionnels se traduiront par une annulation de 100% de la dette due à ses créanciers du Club de Paris, soit 62,6 millions de dollars.

Les créanciers du Club de Paris ont salué la détermination du Tchad à continuer à appliquer une stratégie globale de réduction de la pauvreté et à mettre en œuvre un programme économique ambitieux favorisant une croissance économique soutenue et durable.

La République du Tchad s'est engagée à utiliser les ressources provenant de ce traitement de sa dette pour financer les objectifs prioritaires identifiés dans sa stratégie de réduction de la pauvreté et de croissance inclusive.

Notes de contexte

1. Le Club de Paris s'est réuni pour la première fois en 1956. Il s'agit d'un groupe informel de gouvernements créanciers des pays industrialisés.

2. Les membres du Club de Paris qui ont participé à la restructuration de la dette du Tchad étaient les représentants des gouvernements de l'Allemagne, de la Fédération de Russie, de la France, de l'Italie et des Pays-Bas. Les observateurs à cette réunion étaient des représentants des gouvernements de l'Autriche, de la Belgique, du Canada, des Etats-Unis, du Japon, du Royaume-Uni et du Fonds monétaire international (FMI), de l'Association internationale pour le développement (AID) et de la Banque africaine de développement (BAD).

3. La délégation du Tchad était conduite par M. Kordjé Bedoumra, Ministre des Finances et du Budget. La réunion était présidée par M. Arnaud Buissé, Vice-Président du Club de Paris.

Notes techniques

1. Le programme économique du Tchad est soutenu par un arrangement de trois ans au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) approuvée par le Fonds monétaire international le 1^{er} août 2014. Le Tchad a atteint le point de décision de l'initiative PPTE renforcée en mai 2001.

2. La dette extérieure publique du Tchad était estimée à un peu plus de 2,81 milliards de dollars à fin 2013 (source : rapports FMI et AID). La dette due aux créanciers du Club de Paris était estimée à 62,6 millions de dollars au 1^{er} juin 2015 (source : Club de Paris).